

Commission : Conseil de Sécurité Historique

Problématique : En connaissant le futur (2030), quels sont les choix que l'on aurait dû faire pour éviter cet avenir catastrophique ?

Auteur : Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR)

Les scénarios de la décennie 2020 présentent tous un futur plus difficile et dangereux pour l'humanité. Le changement climatique est devenu la principale menace pour l'humanité, entraînant l'élévation du niveau de mers, des submersions, des inondations, l'intensification de l'activité cyclonique, des sécheresses et des températures insupportables. Il s'additionne aux guerres, qui sont des conflits de plus en plus violents et technologiques. Face à cette perspective dystopique, les premières victimes de l'activité humaine et des conflits sont les populations les plus défavorisées, souvent contraintes à l'exil de masse. Il est de notre devoir d'éviter ce scénario migratoire et surtout de venir en aide aux peuples confrontés à la misère. Alors que le monde entre dans cette nouvelle ère, marquée par des mouvements de population d'une ampleur inégalée (on estime qu'il y aura 260 millions de réfugiés climatiques en 2030) et un durcissement des politiques d'asile, les pays riches continueront de se heurter aux problèmes des réfugiés et de l'immigration illégale tant qu'ils ne s'attaqueront pas aux racines du problème, aux causes structurelles.

Le HCR va fêter l'année prochaine ses 75 ans. Cette longévité témoigne de l'incapacité des gouvernements et de la communauté internationale à éliminer les persécutions, les exils forcés et la pauvreté qui poussent les migrants à fuir. Créé à la suite de la Seconde Guerre mondiale, le HCR est aujourd'hui présent dans 135 pays, où il vise à protéger les droits et le bien-être des réfugiés. Il s'efforce de garantir que toute personne puisse exercer le droit de demander l'asile et de trouver un refuge sûr dans un autre État, avec l'option de rentrer volontairement chez elle, de s'intégrer localement ou de se réinstaller dans un autre pays.

Les conflits armés sont l'une des premières causes des déplacements forcés dans le monde. Ainsi, il est évident qu'il faut atténuer au plus vite les tensions diplomatiques pouvant entraîner des conflits armés. Pour cela, le HCR propose d'intensifier les initiatives de consolidation de la paix, consolider la réconciliation dans les trop nombreuses régions instables telles que, par exemple, le Sahel. Les différentes tensions interétatiques et intraétatiques y mettent considérablement en danger la vie de celles et ceux qui y vivent, les poussant à fuir dans d'atroces conditions. Certes, une guerre impacte toute la communauté internationale, mais il paraît évident que les États concernés doivent avoir leur mot à dire dans les négociations. C'est une paix positive qui doit être visée, c'est-à-dire, une paix durable, une paix qui implique la société concernée et qui cherche à construire des bases solides pour un équilibre durable. Cet objectif de paix positive diffère de la paix négative qui implique une simple cessation des combats armés, car la simple cessation des combats n'empêchera pas l'avenir catastrophique qui nous est destiné. Il faut revoir le système, prêter une véritable écoute aux pays en crise qui voient leur peuple mourir, mais aussi aux pays victimes du changement climatique, et enfin aux pays vulnérables qui souffrent de l'impérialisme des puissances étatiques qui l'entourent.

Le HCR propose donc de donner plus de poids au sein de l'ONU aux pays considérés comme moins signifiants. En effet, le système des Nations unies prétend maintenir la paix, alors que, par sa structure même, il reste inégalitaire et doit à nouveau être réformé. La réforme de 2028, qui place vingt-cinq États membres au Conseil de Sécurité, et, parmi eux, onze pays en tant que membres permanents au lieu des cinq historiques, est une avancée conséquente, mais elle reste insuffisante, car elle ne suffit pas pour entendre et prêter l'attention suffisante à tous les pays qui doivent disposer d'un pouvoir de décision. Le HCR demande ainsi d'élargir encore ce Conseil en y plaçant 40 pays. La permanence d'un État au Conseil de Sécurité ne doit pas être définie par sa richesse, comme cela a pu être le cas durant plus de 80 ans, mais par sa population. Ainsi, les quinze pays les plus peuplés doivent obtenir le statut de membre permanent au Conseil de Sécurité. Le

système du droit de veto doit lui aussi être réformé et même supprimé. Il constitue un privilège qui nuit à l'égalité et à l'équilibre géopolitique entre les différents États du monde. En effet, en donnant le pouvoir à un seul État d'empêcher toute décision, l'ONU renforce les inégalités au sein de la gouvernance mondiale. Par exemple, le 25 février 2022, un projet de résolution pour condamner l'attaque militaire russe en Ukraine et demandant le retrait immédiat des troupes russes est présenté par l'Albanie et les États-Unis. Il reçoit un vote contre, celui de la Russie, 11 votes pour et 3 abstentions (Émirats arabes unis, Chine et Inde). La Russie, par son droit de veto, a ainsi pu bloquer, seule, les décisions et la volonté d'imposition de la paix de la communauté internationale.

Le HCR propose au Conseil de mettre en place une véritable législation venant en aide aux migrant.e.s en général (qu'ils soient internationaux ou déplacé.e.s internes), et aux réfugié.e.s politiques et climatiques en particulier. Les réfugié.e.s sont en danger de mort dans leur État : il est donc essentiel de leur accorder une protection. Les migrant.e.s économiques, lorsque les flux sont bien gérés, limitent le vieillissement démographique dans les pays du Nord, occupent les emplois productifs mal rémunérés et peu désirés par les nationaux, et apportent ainsi de la croissance économique.

Ainsi, le HCR demande :

- De faciliter l'aide matérielle aux migrants dans les pays d'accueil (logement digne, accès à l'éducation et à la langue, politique d'intégration culturelle, accès à l'emploi)
- De faciliter le processus d'accès à la nationalité du pays d'accueil pour les immigrés (instauration du droit du sol, de la nationalité par mariage, et processus de naturalisation facilité)
- Dans le cas où le pays d'accueil refuserait de recevoir les migrants, d'interdire le renvoi vers le pays d'origine, du moins des personnes qui ont obtenu le statut légal de réfugié.e.s.
- De faciliter l'obtention du statut légal de réfugié.
- Une aide financière de la part des pays développés pour les pays du Sud, en particulier ceux qui accueillent beaucoup de réfugiés, comme la Turquie. Le HCR réclame des fonds dotés de 10 Milliards de dollars par an.

Il est illusoire et moralement indéfendable, au regard des conventions sur les droits de l'homme signées par les États membres de l'ONU, de fermer les frontières. La solidarité humaine sera notre seul appui pour faire face aux difficultés à venir.